



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 700-2024


Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Ce règlement a reçu le 9 mai 2024, l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 22^{ième} jour du mois de mai 2024.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière